

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 21 novembre 2024

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION
GENERAL**

**1.1.1 – Attribution de récompenses pour les étudiants majors de promotion
diplômés de licence professionnelle pour l'année universitaire 2022-2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
- VU** *l'avis favorable des membres du conseil d'institut de l'IUT du Mans, réunis en séance le 25 juin 2024 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 23 voix pour et 0 voix contre, l'attribution de récompenses pour les étudiants majors de promotion diplômés de licence professionnelle pour l'année universitaire 2022-2023. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 22 novembre 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 31



Attribution de récompenses pour les étudiants majors de promotion diplômés de licence professionnelle pour l'année universitaire 2022-2023

Objectif :

L'IUT souhaite récompenser l'étudiant major de promotion pour chacune des huit licences professionnelles pour l'année universitaire 2022 – 2023. La remise des diplômes s'est tenue le 8 juin 2024.

Il s'agit de la dernière cohorte d'étudiants de licences professionnelles puisque la quasi-totalité des licences professionnelles ont été absorbées par le BUT (sauf la LP Assurance Banque Finance).

Récompenses :

**8 bons d'achat d'un montant unitaire de 50 euros, soit un total de 400 euros.
Un bon d'achat par étudiant.**

Etudiants concernés :

Maud DIOP – LP Analyse Chimique

Alexis SERGENT – LP Chimie de Synthèse

Etienne BALL – LP Conception et Fabrication assistées par ordinateur

Manon BURET – LP Assurance Banque Finance

Solène CESSÉ – LP Gestion de la paie et du social

Romane FROUIN – LP Gestion des ressources humaines

Kévin NORVEZ – LP Management et gestion des organisations

Mélanie L'HIVER – LP Responsable portefeuille client en cabinet d'expertise comptable

Extrait de procès-verbal Conseil d'Institut du 25 juin 2024

1. AFFAIRES FINANCIERES

Cotisations (vote) :

Assemblée GEA 2023 : **200 €**

Assemblée GEA 2024 : **200 €**

ACSADIUT (Association des chefs de service administratifs d'IUT) : **150 €**

AECIUT (Association des enseignants de communication en IUT) : **25 €**

ARIUT 2024 (Association régionale des IUT) : **1700 €**

ADIUT 2024 (Association des directeurs des IUT de France) :

914 (nombre d'étudiants inscrits en BUT 1 en 2023) x 3.50€ = **3199 €**

Vote : 26 exprimés
26 pour
0 contre
0 abstention

Les cotisations 2023, et 2024, sont votées à l'unanimité par le conseil d'institut.

Bons d'achats FNAC pour les 8 majors diplômés de licence professionnelle 2023 – 2024 :

8 x 50 = **400 €**

Un bon d'achat FNAC d'un montant de 50 euros est offert à chaque major des huit licences professionnelles dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes en 2023 – 2024.

Vote : 26 exprimés
26 pour
0 contre
0 abstention

Le conseil d'institut approuve à l'unanimité.

Le Mans, le 25 juin 2024

Marc BRILLAND
Directeur Administratif
I.U.T. LE MANS